

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1398

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 37, substituer au mot :

« intercommunaux »

les mots :

« de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.